



Mairie

Ouverture du secrétariat les mardi et jeudi de 17h00 à 19h00.
03.44.54.20.82 – mairiedeborest@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un février, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué, s'est réuni en mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, maire.

Date de convocation : 14 février 2022.

Absent excusé : Monsieur Germano De Freitas.

Madame Isabelle Degraeve a été élue secrétaire de séance.

0- Approbation et signature du compte rendu du conseil du 06 décembre 2022.

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le compte rendu de la dernière séance. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ce procès-verbal et sont invités à le signer.

1- Délibération pour l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE 60.

Monsieur le maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise a sollicité par délibération son adhésion au syndicat d'électricité de l'OISE pour la compétence énergie et énergies renouvelables (éclairage public). La commune de BOREST est adhérente au SE 60 et doit se prononcer sur cette adhésion. Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent cette adhésion à l'unanimité.

2- Informations sur l'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire des agents communaux.

Certains emplois de la fonction publique comporte une responsabilité ou une technicité particulière ouvrant droit, pour le personnel stagiaire ou titulaire à un complément de rémunération appelé Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I.) Elle consiste en l'attribution de points d'indice majoré supplémentaires règlementés par décret.

Un(e) secrétaire de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants se verra attribuer 15 points et un agent polyvalent d'entretien dont les tâches sont liées à la conduite de véhicules, manipulations d'outils et autres tâches techniques comportant un risque potentiel 10 points.

Messieurs Cornet et Ramet sont concernés par cette bonification.

Après en avoir délibéré il est décidé qu'une bonification indiciaire serait appliquée pour Monsieur Cornet au 01er février 2022 avec une rétroactivité de 4 ans et un mois (janvier 2022), selon la réglementation en vigueur et pour Monsieur Ramet au 01^{er} mars 2022 avec une rétroactivité depuis le 04 mai 2019, date de sa stagiairisation.

3- Entretien de la peupleraie : coût / délai.

Monsieur Duchesne indique que la peupleraie communale qui a 3 ans aujourd'hui présente de manière générale des arbres de belles tailles et quelques arbres abîmés du fait des cervidés. Monsieur Sicard explique avoir fait récemment un courrier dans ce sens au Président de la fédération des Chasseurs de l'Oise.

Le premier élagage de ces arbres devait avoir lieu 3 ans après la plantation soit à l'été 2022 avec des coûts d'élagage prévisionnels établis en 2019 comme suit :

- 1.2 euro pour les petits arbres,
- 2 euros pour les arbres allant jusqu'à 6 mètres maximum,
- 3.50 euros pour les arbres de 8 mètres maximum.

Plusieurs entreprises ont été consultées :

- L'entreprise Crêté qui préconise un travail d'élagage et de défourchage entre le 15 juillet et septembre. Le gyrobroyage permettant d'accéder aux arbres coûterait 1 480 euros HT et l'élagage 4 160 euros HT (2.60 euros HT par arbre pour les 1200 arbres).
- L'entreprise qui avait planté les arbres va fournir un devis prochainement.

Monsieur Duchesne est confiant dans ces prochains travaux d'autant que les prix de 2019 sont toujours d'actualité !

4- Arrêté sur l'aménagement sécuritaire de l'arrêt de bus.

Monsieur le maire a reçu courant janvier Monsieur Amand de la direction des services de transport de la région des Hauts-de-France accompagné de Monsieur Parent, technicien responsable Keolis.

Après une visite guidée, un état des lieux des arrêts de bus du parc Borest, Fontaine-Chaâlis et Montlognon a été dressé.

Pour notre commune :

- Le panneau d'affichage est défectueux et sera donc remplacé,
- Un zebra doit être matérialisé dans le sens descendant de la rue aux Pierres,
- Un arrêté municipal doit être réalisé portant sur la création d'un point d'arrêt rue aux Pierres (phase descendante et ascendante),
- Installation d'un panneau de type C6.

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux approuvent cette prise d'arrêté du maire et les installations à mettre en vigueur.

5- Point Travaux.

Monsieur Bordereau, responsable de la commission des travaux relate que :

Pour l'éclairage public, 95 % des lanternes ont été changées sauf celles au-dessus de l'arrêt de bus et celles mises volontairement hors service dans la rue du Madras et du Pont de Corne. Un poteau est également en commande pour le lampadaire route de Nanteuil. Lors de ces changements quelques lampadaires étaient défectueux du fait d'une cause mal serrée.

Le passage en Led a entraîné une légère baisse de luminosité pour certaines caméras. Un travail pour améliorer cette situation sera réalisé avec monsieur Carpentier et l'entreprise SCEE.

Lorsque la totalité des lanternes seront changées, le secrétariat prendra contact avec Enedis pour revoir les contrats.

Pour l'église, la création de six places de parking sur la partie engazonnée va débuter mi-mars tandis que les travaux de sécurisation avec la pose de chaînes et la matérialisation de trois autres places de parking le long de la propriété Duchesne est en cours d'instruction auprès du conseil départemental, du conseil régional et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (C.R.T.E.).

Messieurs Lambin et Ramet vont prochainement joindre les pierres à la chaux sur la face nord de l'église.

Monsieur le maire a reçu le Père Séraphin avec la sacristine de Borest, Madame Garczarek et Monsieur Pinet concernant la sécurité de tous lors des offices religieux aux abords de l'église ainsi qu'une éventuelle participation de la paroisse Saint Rieul pour les frais de chauffage.

Une convention a donc été passée avec la paroisse pour respecter certaines règles de sécurité notamment le stationnement qui se fait maintenant sur le parking de l'école maternelle Maurice Duchesne lors des offices.

Des devis ont été obtenus pour la réfection partielle de la toiture sud de l'église et les demandes de subventions ont été faites.

Monsieur le maire tient à féliciter le conseil municipal en exercice car sur 218 240 euros d'investissement-travaux seulement 76 000 euros ont été à la charge de la commune soit 65% de subventions.

Une réunion de la commission des travaux aura lieu lundi 28 février à 09 heures.

Concernant le terrain multisports, l'entreprise Agorespace a revu son offre et l'établit à 56 000 euros TTC. Il reste à définir le type de filets à retenir (tailles des mailles).

Pour le lotissement, le permis d'aménager sera déposé en fin de semaine. Après échanges, il est décidé de nommer : le lotissement du Grand Saint Père et la rue Sainte Geneviève.

En partenariat avec la communauté de communes et le syndicat du très haut débit de l'Oise un travail sur l'accès à la fibre pour les administrés est en cours. Lors du premier contrat, Il s'avérait que les prises de fibres optiques étaient définies à la parcelle et non pas à l'adresse. Depuis certaines parcelles ont été divisées pour de nouvelles habitations et nécessitent plus

d'accès fibres. Un nouveau contrat sera établi pour 2022, chacun doit contacter la mairie pour un raccordement fibre.

6- Point Festivités.

Comme à chaque printemps, la commune participera à l'opération « Hauts-de-France propre » en organisant un nettoyage de la forêt et des villages de Borest et Fontaine- Chaâlis le dimanche 20 mars. Des informations seront transmises à tous très prochainement.

Une réunion du comité des fêtes aura lieu le mardi 01^{er} mars et plusieurs événements seront abordés dont les festivités de pâques et la fête du village édition 2022. Il est rappelé que chacun, conseiller municipal ou administré est bienvenu dans le comité des fêtes et que chaque idée nouvelle est un plus !

7- Informations et questions diverses.

-Après l'enquête publique de la fin d'année 2021, la ligne ferroviaire reliant Roissy et la Picardie est décidée.

-Monsieur Bataglia, ancien Président de l'ancienne communauté de communes Cœur Sud Oise a interpellé la Sous-Préfète de Senlis pour lui faire part de son mécontentement par rapport à la communauté de communes actuelle notamment sur la fin du contrat ordures ménagères et des disparités au sein même des communes membres de la communauté et notamment par rapport à Senlis qui a une taxe des ordures ménagères en fonction de la valeur locative T.O.M. et non pas à la levée. Si le budget 2022 de la C.C.S.S.O. n'est pas voté il y aura des conséquences sur cette intercommunalité.

-Une conférence des maires aura lieu le 3 mars et le Président actuel de la communauté de communes présentera son programme d'actions.

-Le Parc Naturel Régional fait évoluer sa piste cyclable passant dans le village. Un projet a été envoyé pour avis aux commissions P.N.R. et communication. Cette commission se réunira pour valider le tracé.

-Monsieur Bianchini relate le dernier conseil syndical du S.I.A.E.P. de Montlognon :

*Une convention entre la commune de Montlognon et le S.I.A.E.P. sera établi pour l'utilisation du local utilisé par le secrétariat du S.I.A.E.P. pour un loyer annuel de 300 euros.

*L'intérieur du château d'eau de la Bultée sera rénové très prochainement. Les études ont coûtées 20 000 euros et la réfection coûtera 190 000 euros avec des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de l'Etat au titre de la D.E.T.R. Le maire contactera le syndicat pour être certain qu'il n'y aura pas de baisse de pression. Il rappelle que chacun peut appeler le syndicat d'eau pour le moindre dysfonctionnement (numéros de téléphones sur www.borest.fr - rubrique services publics).

*Le problème de réfection de la chaussée suite à des travaux de Barriquand à Versigny a été évoqué et résolu.

*La secrétaire du syndicat d'eau voit son contrat de travail passé à 35 heures/semaine.

*Des compteurs de sécurisation seront installés car les fuites sur le réseau d'eau sont nombreuses et que la consommation annuelle totale révèle 35% de pertes.

-Monsieur Duchesne indique qu'une réunion du bureau tennis aura lieu.

La remise en état du terrain est nécessaire et un coût de 12 000 euros environ sera nécessaire pour prolonger la vie du cours de 15 à 20 ans. Il demande au secrétariat de se renseigner sur la possibilité de faire subventionner ces travaux.

Au mois d'avril, il souhaite convier les conseillers municipaux à une visite du méthaniseur.

-La gazette sortira courant mars et chacun peut faire paraître ses articles.

-Madame Lacaze demande si le repas des aînés aura finalement lieu. Pour monsieur le Maire tout dépendra du budget 2022 et des conditions sanitaires.

-Monsieur Longuet rappelle le souhait de l'implantation d'une poubelle aux normes vigipirate.

-Monsieur Bordereau exprime son mécontentement pour les crottes de chiens trop nombreuses dans le village alors que des distributeurs de sacs à déjection canines sont à disposition.

Des panneaux seront installés et des sanctions seront prises.

Il doit être rappelé aux propriétaires de chiens que ces derniers doivent être en tenue en laisse et que leurs déjections doivent être ramassées.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23h03.

Le conseil municipal se réunira le 4 avril 2022 pour le vote du budget 2022.

L'ordre du jour est clos à 23h03.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le lundi 4 avril 2022 à 20 heures.